

# Schéma pluriannuel 2024-2026

Accessibilité numérique de la Ville d'Argentan

**Contenu**

Introduction .....3  
Politique générale d'accessibilité .....3

## Introduction

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 modifié<sup>1</sup> pris en application de l'article 47<sup>2</sup> de la loi du 11 février 2005<sup>3</sup> pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, fixe les règles relatives à l'accessibilité et oblige l'ensemble des administrations publiques (services de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics) à rendre accessible, à publier une déclaration d'accessibilité et à afficher le niveau de conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)<sup>4</sup> de leurs sites internet, intranet et extranet, ainsi que de leurs applications mobiles, progiciels utilisés au travers d'un navigateur web ou une application mobile et leur mobilier urbain numérique.

## Politique générale d'accessibilité

La ville d'Argentan mène, depuis plusieurs années, une politique volontariste en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Depuis la publication de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville d'Argentan a constamment renforcé son engagement en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap en son sein comme en témoigne la progression de leur taux d'emploi.

La politique du handicap à la Ville repose sur des valeurs fortes au premier rang desquelles le partage, la solidarité et l'ouverture aux défis sociaux que nous lance la société. Notre politique repose aussi sur une méthode, celle de la mobilisation sans faille et partout de tous les acteurs et sur l'ensemble du périmètre d'actions de la Ville. Cette mobilisation est la condition du succès.

**Le plan est actuellement en cours de validation.**

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020616980>

<sup>2</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000001290363](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001290363)

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/>

<sup>4</sup> <https://design.numerique.gouv.fr/accessibilite-numerique/RGAA/>

---

<sup>7</sup> <https://canel-consultation.sso.minint.fr/>